



Acte d'Engagement

OBJET DU MARCHE :

MARCHE DE PRESTATIONS DE SERVICES

Organisation de formations sur la connaissance et l'utilisation des produits de terroir.

POUVOIR ADJUDICATEUR :

**Pays de Haute- Provence
Le Grand Carré – BP 41
04301 Forcalquier Cedex
Tel : 04 92 75 23 96
francois.cabel@paysdehauteprovence.com**

Article 1 - Récapitulatif de la mission

L'objectif général du programme de formations est de contribuer au renforcement de la filière agroalimentaire du Département par sa plus forte intégration avec la filière touristique locale, mais aussi d'établir un rapprochement entre producteurs et consommateurs locaux. Il s'agit pour cela :

- de former les opérateurs touristiques en contact direct avec les visiteurs à la connaissance des produits agricoles locaux pour renforcer leur visibilité et leur notoriété sur le marché touristique ;
- de qualifier le secteur de la restauration sur l'utilisation des produits emblématiques, pour que les établissements augmentent leur fréquence d'achats en produits locaux et qu'ils s'identifient encore plus fortement avec le territoire ;
- de sensibiliser les consommateurs à la dégustation des produits de qualité, afin de promouvoir les circuits alimentaires de proximité et de saison, de promouvoir la qualité environnementale du territoire et de son paysage en sauvegardant les activités agricoles les plus fragiles.

Le marché se décompose de la façon suivante :

⇒ une tranche ferme forfaitaire pour ce qui concerne l'ingénierie de formation préalable à l'organisation des sessions. Elle comprend notamment :

- la proposition de modules de formation structurés autour de points théoriques, de cas pratiques et de mises en situation ;
- la réalisation des contenus et des supports pédagogiques ;
- la recherche des intervenants ;
- l'identification du/des site(s) de formation
- la prospection des stagiaires

Cette tranche ferme comprendra en outre :

- la réalisation d'une 1^{ère} session ouverte aux professionnels du tourisme ;
- la réalisation d'une 1^{ère} session ouverte aux consommateurs locaux.

La gestion technique et administrative des sessions de formation (frais de secrétariat ; inscriptions...) est à la charge de l'organisme de formation prestataire.

⇒ De tranches à bons de commande pour l'organisation des sessions de formation supplémentaires, pour les deux catégories de publics cibles.

L'organisation des sessions de formation comprend notamment :

- la mise à disposition des salles et lieux d'application des formations ;
- la mise à disposition du matériel pédagogique et l'achat de consommables ;
- la prestation des intervenants ;
- la gestion technique et administrative des formations (frais de secrétariat ; inscriptions...)
- les frais de déplacement occasionnés, le cas échéant ;
- le déjeuner des stagiaires, le cas échéant.

Article 2 - Maître d'ouvrage

Le Pays de Haute Provence – Le Grand Carré – 04300 FORCALQUIER
Représenté par son président, M. Jérôme DUBOIS

Article 3 – Engagement du candidat

Contractant (mandataire du groupement en cas de groupement solidaire)

Je soussigné, NOM Prénom :

.....
.....

Agissant en qualité de.....

Adresse professionnelle et téléphone :

.....
.....

Agissant pour mon propre compte
société

Agissant pour le compte de la

Nom de la société :.....

Ayant son siège social à :.....

.....

Forme juridique :

Numéro SIRET :

Code APE :

Registre du commerce :

Après avoir pris connaissance du marché et des documents qui y sont afférents,

Après avoir fourni les pièces prévues aux articles 45 et 46 du Code des Marchés Publics,

*JE M'ENGAGE, sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus
à réaliser les travaux demandés dans les conditions ci-après définies.*

*L'offre ainsi présentée ne me liant toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans un
délai de quatre mois à compter de la date limite de remise des offres fixée au Règlement de
Consultation.*

*AFFIRME sous peine de résiliation de plein droit du contrat, qu'aucune des personnes
physiques ou morales pour lesquelles j'interviens ne tombe sous le coup des interdictions
découlant des articles 43 du Code des Marchés Publics ainsi que l'article 29 de la loi
n°2005-102 du 11 février 2005.*

Article 4 – Offre de prix

Cette offre de prix est exprimée en euros (€) :

Tranche ferme (évaluation et proposition du plan d'actions)

Montant hors TVA
Taux de la TVA
Montant TTC
Montant (TTC) arrêté en lettres à :
.....
.....

Tranches à bons de commande (mise en œuvre du plan d'actions)

Les prestations de la tranche à bons de commande seront rémunérées par application d'un prix de journée figurant dans le tableau ci-après, aux quantités jours commandées et réellement exécutées.

Type d'intervenant ou type d'intervention	Tarif en € HT / jour

Les prix de journée s'entendent tous frais compris (gestion, administration, secrétariat, déplacements...).

Article 5 – Paiements

Le paiement sera effectué par le Pays de Haute Provence et sera effectué dans un délai global maximum de 30 jours. Le taux des intérêts moratoires qui seraient dus en cas de retard de paiement sera égal au taux légal en vigueur.

Le Pouvoir Adjudicateur se libérera des sommes dues au titre du marché en faisant porter le montant au crédit du compte ci-après (celui du mandataire en cas de groupement solidaire) :

- Ouvert au nom de :
- Etablissement :
- Numéro de compte : Clé RIB :
- Code banque : Code guichet :

Article 6 – Signatures

ENGAGEMENT DU CANDIDAT (ou du mandataire et engageant l'ensemble du groupement)

JE DECLARE avoir pris connaissance de l'ensemble des pièces du présent marché « **Organisation de formations sur la connaissance et l'utilisation des produits de terroir** » dont l'exemplaire original, conservé dans les archives du maître d'ouvrage, fait seul foi et **M'ENGAGE** par la signature de l'Acte d'Engagement, à respecter l'intégralité de ces dispositions, conformément à l'article 11 du Code des Marchés Publics.

Fait en un seul original

A

Le

Signature et cachet du (des) candidat(s)

Porter la mention manuscrite "Lu et approuvé"

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR POUR LA TRANCHE FERME

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement et notification pour le marché de prestation intellectuelle « **Organisation de formations sur la connaissance et l'utilisation des produits de terroir** » pour la tranche ferme

Fait en un seul original

A Forcalquier

Le

Pays de Haute Provence

Le Président ou son représentant

Reçu la notification du marché phase 1 signée

Le

par le titulaire destinataire

Signature et cachet du titulaire

La date de notification est la date figurant au récépissé de l'avis postal

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR POUR LES TRANCHES A BONS DE COMMANDE

Le déclenchement des tranches à bons de commande fera l'objet de lettres de commande spécifiques, notifiées au titulaire du marché.